

A.T.M.

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 247 RTE DE PERNES LES FONTAINES 84380 MAZAN, France

RCS AVIGNON 979 343 647

(ci-après la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE GERANT DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, soit le montant de 263 207,00 euros, de la manière suivante:

ORIGINE

Résultat de l'exercice	263 207,00
Total	263 207,00

AFFECTATION

Affectation à la réserve légale	100,00
Affectation aux autres réserves	179 777,00
Distribution de dividendes	83 330,00
Total	263 207,00

Le montant unitaire de dividende distribué s'élève à 83,33 euros. Le montant total à verser aux associés est ainsi de 83 330,00 euros. Le dividende en numéraire des Parts sociales sera mis en paiement au siège social au cours du mois de septembre 2025.

L'associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de

l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'associé unique constate conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts que, s'agissant du premier exercice comptable, aucune distribution de dividende n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

L'Associé unique

Monsieur JONATHAN LEVY

 *Jonathan Levy*

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SELARL A.T.M.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 13					
Adresse de l'entreprise : 247 Route de Pernes les Fontain 84380 MAZAN		Durée de l'exercice précédent * 					
Numéro SIRET * 9 7 9 3 4 3 6 4 7 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122024					
		N-1					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	581 613		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	COPIE CERTIFIÉE CONFORME PAR JONATHAN LEVY		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 669	7 718	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 784	35 557	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	630 342	BK	5 453	624 888	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	83 237	BM	83 237	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	19 753	CA	19 753	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	234 366	CG	234 366		
Charges constatées d'avance (3) *		CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	337 357	CK	337 357		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	967 698	1A	5 453	962 245	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :			
				Créances :			

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SELARL A.T.M.			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	263 207	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	264 207	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	542 683	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 795	
	Dettes fiscales et sociales	DY	138 446	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	100	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	698 038		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	962 245		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	294 301	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	6 565		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

COPIE CERTIFIÉE CONFORME PAR JONATHAN LEVY

 Jonathan Levy

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **962 245 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 195 294 euros** et un total **charges de 932 087 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 263 207 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/12/2023** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **13 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		2 904
Autres créances		2 904
AVOIR NON PARVENU	2 904	

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		33 377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	1 440	1 440
Dettes fiscales et sociales ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.	25 682 6 255	31 937

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2024
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

